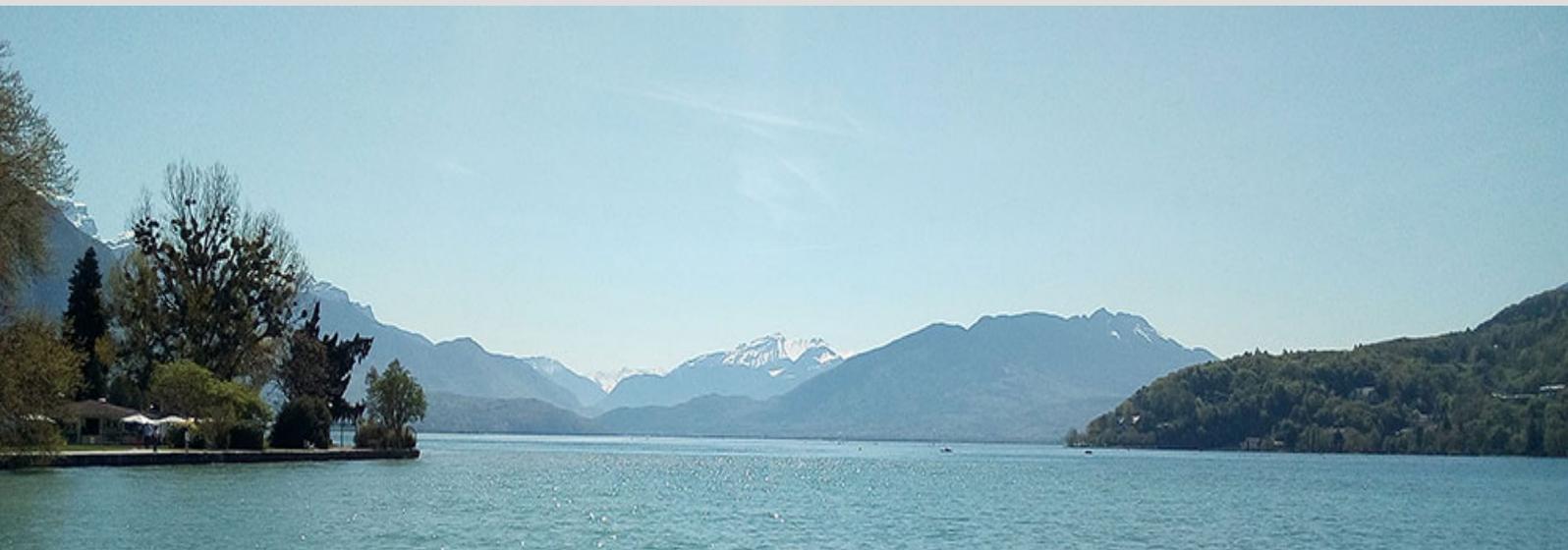




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Savoie



année 2017

Le rapport d'activité des services de l'État vise à mettre en lumière, de façon synthétique, le rôle de chacun de ses services.

Cette année, j'ai souhaité que le document produit soit plus concis et adopte une forme plus dynamique, afin que chacun puisse avoir une idée claire des principales actions menées.

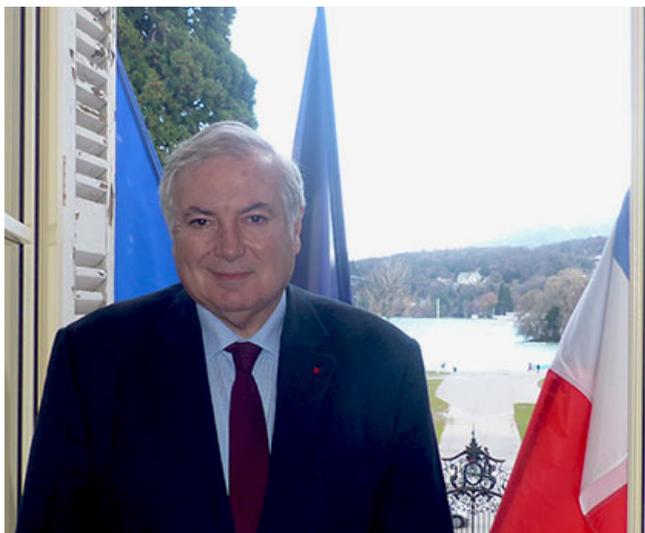
Reste que les pages qui suivent témoignent toujours de la diversité des missions exercées, de la pleine implication des agents des différents services au profit de l'intérêt général et de leur engagement au service des haut-savoyards.

L'action menée par les services de l'État en 2017 doit par ailleurs être regardée comme s'inscrivant dans la continuité des années précédentes, autour des enjeux majeurs du territoire, que ce soit en matière de sécurité, de développement économique et durable ou encore de promotion de la solidarité.

La réforme des services de l'État s'est également poursuivie avec pour objectifs, dans un contexte budgétaire contraint, le renforcement des missions prioritaires et le développement des outils modernes que constituent les outils numériques et la dématérialisation.

Je tiens enfin à souligner l'étroite collaboration que l'État entretient avec l'ensemble des collectivités territoriales et toutes les forces vives du département, pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques en Haute-Savoie.

J'adresse également ma profonde reconnaissance aux agents des différents services de l'État, qui demeurent pleinement mobilisés pour mieux vous servir et améliorer le quotidien de chacune et chacun d'entre nous.



Pierre LAMBERT

L'action en faveur de la sécurité routière

Le nombre de morts sur nos routes a baissé, passant de 45 en 2016 à 40 en 2017. Les principales causes des accidents mortels sont la vitesse, excessive ou inadaptée (62%), la conduite sous l'emprise alcoolique (31%) et les dépassements dangereux (7%). Chaque jour, dans notre département, 9 personnes sont contrôlées sous l'emprise de l'alcool par les forces de police ou de gendarmerie, 3 sous l'emprise de stupéfiants et 21 en excès de vitesse. 60% des tués sont des usagers vulnérables (motocyclistes, cyclistes et piétons). Aujourd'hui, l'objectif est d'atteindre le point bas observé ces dernières années de 35 morts par an. Pour ce faire, l'État s'appuie sur le document général d'orientation élaboré en fin d'année, qui prévoit un programme ciblé sur les conducteurs de deux-roues motorisés, ainsi que sur les mesures décidées par le gouvernement, dont la réduction de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central.

La lutte contre la délinquance de droit commun

La police et la gendarmerie poursuivent les actions conduites pour lutter contre les vols et les cambriolages. Poursuivant les efforts engagés depuis 2013 pour contrer l'installation du trafic de stupéfiants, les unités judiciaires de sécurité publique ont contribué en 2017 à la surveillance et la répression des réseaux criminels en Haute-Savoie.



saisie

Pour la période 2016-2017, le volume des saisies atteint des niveaux records : 1,85 kg d'héroïne, 3,8 kg de cocaïne et plus de 154 000 € ont été saisis au titre des avoirs criminels sur différentes affaires à Annecy et Annemasse, avec 49 individus écroués pour ces motifs.

La sécurité des principaux sites touristiques

Première au plan national, une convention « sécuri-site » a été signée en juillet avec la Compagnie du Mont-Blanc et le maire de Chamonix en juillet pour l'accès à l'Aiguille du Midi.

La sécurité des grands rassemblements

Dans un contexte de menace terroriste encore élevée, l'État s'assure de la sécurité des grandes manifestations sur le territoire, qu'il s'agisse d'événements sportifs ou de festivals culturels. Il veille notamment à ce que leurs organisateurs sécurisent les accès aux abords des sites et contrôlent les flux de visiteurs.



fête du lac 2017

L'accueil des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, mis en œuvre de concert par l'État, le département et les collectivités locales concernées, l'identification des besoins de nouvelles aires d'accueil et de terrains familiaux ainsi que la gestion des aires de grands passages font l'objet d'une attention constante. Les forces de l'ordre sont sollicitées pour procéder à l'évacuation des groupes se mettant hors-la-loi.

Sécurité de nos concitoyens

L'action des forces de sécurité

Chiffres clés

✓ 40 morts sur nos routes en 2017 contre 45 en 2016

✓ 102 actions de prévention en matière de sécurité routière

✓ 4 réseaux importants de trafics d'héroïne et de cocaïne démantelés à Annecy

L'action de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)

La protection et la sécurité des consommateurs (produits non alimentaires)

La DDPP a réalisé, en 2017, 1 350 contrôles dans 1 194 établissements. Ils ont conduit à plusieurs retraits et rappels de produits dangereux (vêtements pour enfants présentant des risques d'étranglement, quads pour enfants avec de l'amiante, jouets, luminaires pour aquarium, etc.) ainsi qu'à des fermetures d'activités ludiques ou sportives (base nautique, aires de jeux).



A la suite de plaintes de consommateurs concernant des ventes de véhicules par des particuliers, la DDPP a mené une enquête révélant la minoration du compteur kilométrique de véhicules vendus d'occasion, conduisant à la transmission du dossier au procureur de la République.

La sécurité sanitaire de l'alimentation

1 473 contrôles ou inspections ont été engagés en 2017. 11 000 tonnes de viande en carcasse ont été inspectées dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie

situés à Bonneville et à Megève. La DDPP a également conduit 80 enquêtes à la suite de plaintes déposées par des consommateurs sur des produits alimentaires, essentiellement pour des problèmes d'hygiène ou d'étiquetage. 6 arrêtés préfectoraux de fermeture administrative ont été signés par le préfet, sur proposition de la DDPP, pour des faits particulièrement graves. 13 alertes sanitaires ont été traitées en 2017, dont celles, nationales, sur les laits infantiles contaminés et sur le fipronil dans les œufs.

La lutte contre les maladies réglementées des animaux

Outre les dépistages et inspections réalisés, deux dossiers ont donné suite à des mesures importantes. La lutte contre la brucellose des bouquetins du Baryg s'est poursuivie, avec la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte basée sur une gestion différenciée de la maladie selon la prévalence apparente par secteurs. Par ailleurs, la découverte, début novembre 2017, d'un foyer de fièvre catarrhale ovine sérotype 4 en Haute-Savoie a entraîné l'application de mesures nationales de grande ampleur en matière de dépistage, de restriction de circulation et de vaccination d'urgence des animaux des espèces bovine, ovine et caprine. Dans ce cadre, 9 400 animaux ont été dépistés et 109 426 vaccinés par les vétérinaires sanitaires. Après la découverte de près de 60 foyers dans le département et plus de 20 dans les autres départements, un changement de stratégie a été décidé en fin d'année, avec le choix d'abandonner les mesures d'urgence.



Les actions engagées en matière de protection animale

Après les affaires nationales très médiatisées visant des problèmes de maltraitance d'animaux, les agents du service d'inspection ont intensifié les contrôles du respect de la réglementation relative à la protection des animaux en élevage, au moment du transport et au moment de leur abattage notamment. Le comité local abattoir, instance de dialogue et de concertation, s'est pour la première fois réuni en 2017.

Les grandes opérations saisonnières de contrôle

Les deux premières opérations concernent les lieux touristiques (stations de ski en hiver, mêmes stations en été auxquelles s'ajoutent les bords du lac, lieux fréquentés par les touristes en général). 1260 contrôles ont été réalisés en 2017 lors de ces opérations ayant donné lieu à 6 fermetures administratives, la rédaction de 77 procès verbaux, et plus de 550 avertissements. Durant la saison hivernale 2017, un centre de vacances a fait l'objet d'un arrêt de suspension d'activité, en raison de l'utilisation de lits superposés et de lits mezzanines non conformes. Le professionnel concerné n'avait pas procédé à leur remise en conformité, alors qu'il lui avait été enjoint de prendre des mesures correctives.

Trois opérations saisonnières

✓ OVN : opération vacances à la neige, des vacances de Noël jusqu'aux vacances de printemps

✓ OIV : opération interministérielle vacances de juin à début septembre ;

✓ OFA : opération fin d'année, activée au mois de décembre

La carte des schémas de cohérence territoriale

L'État a veillé à l'élargissement du périmètre des schémas de cohérence territoriale (SCOT), afin d'être plus en adéquation avec les bassins de vie et porter durablement les ambitions de ces territoires en matière économique, d'infrastructures et d'habitat.

Le périmètre du SCOT des Trois Vallées, comprenant initialement la communauté de communes des 4 rivières et celle de la vallée Verte, a été étendu en novembre 2017, avec effet au 1er janvier 2018, aux territoires de la communauté de communes Arve et Salève et celle de Faucigny-Glières. Au 1er janvier 2018, a été créé pour les intercommunalités qui en étaient dépourvues le SCOT « Mont-Blanc-Arve-Giffre ». Celui-ci comprend dans son périmètre les communautés de communes suivantes : Cluses-Arve et Montagnes ; Montagnes du Giffre ; Pays du Mont-Blanc ; vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Une concertation a été engagée en faveur d'un élargissement du SCOT du bassin annécien.

La création d'un premier pôle métropolitain en Haute-Savoie

Le pôle métropolitain du genevois français a été créé en juin 2017 sur la bande lémanique, regroupant ainsi 8 intercommunalités situées dans l'Ain et la Haute-Savoie. Il assure des missions d'animation en matière de coopération transfrontalière, de mobilité, d'aménagement et de développement du territoire, de développement durable, de transition énergétique et de développement économique, en faveur de 413000 habitants.

La création de communes nouvelles

L'État accompagne et favorise la création de villes nouvelles, dont celle d'Annecy qui fait aujourd'hui référence au plan national et sert de laboratoire à d'autres communes françaises de même taille. Des travaux préparatoires ont été engagés en faveur de la fusion d'Entremont et du Petit-Bornand-les-Glières.

La poursuite de la rationalisation des structures intercommunales

La finalisation de la plupart des dissolutions de syndicats programmées dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) (16 dissolutions, soit 34 au total entre 2016 et 2017),

9 dissolutions volontaires de syndicats sollicitées par les élus en dehors du SDCI.

La fusion du syndicat intercommunal des eaux des Moises avec le syndicat intercommunal des eaux des Voirons à compter du 1er janvier 2018.

L'accompagnement de l'installation des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issus du SDCI,

L'accompagnement des EPCI à fiscalité propre dans la mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe du 7 août 2015, notamment le développement économique et le tourisme dont le transfert suscite des réticences (la collecte et le traitement des déchets, ainsi que l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage étant déjà assumés par les EPCI à fiscalité propre).

La majorité de l'enveloppe financière en 2017 a bénéficié aux communes rurales de moins de 5 000 habitants. Voici les catégories d'opérations financées :

- 40% : construction et rénovation des bâtiments scolaires et péri-scolaires,
- 29% : construction et réhabilitation des bâtiments publics (rénovation énergétique, mise aux normes et renforcement de la sécurité),
- 13% : projets à vocation environnementale (eau potable, assainissement, etc.),
- 18% : services au public et aux soins, structures d'accueil de la petite enfance, etc.

L'État a par ailleurs soutenu (crédits de fonctionnement) cinq maisons de services au public, pour un montant total de 130 000€, tandis que deux maisons de santé, respectivement situées dans les communes de Cruseilles et de Lullin, ont bénéficié de 100 000€ pour leur construction.

Organisation et développement des territoires

L'organisation institutionnelle

Le soutien financier aux collectivités

Chiffres clés

✓ 14,5M€ de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), pour 131 projets et 113M€ d'investissements générés

✓ 2 contrats de ruralité signés en 2017, avec la CC Usses et Rhône et la CC des vallées de Thônes

Le développement des territoires

Déclarations d'utilité publique

Les DUP préalables aux expropriations, du fait de leur atteinte à la propriété privée, constituent des actes de puissance publique qu'il appartient seulement à l'État d'accomplir.

Ces actes sont élaborés à la suite de procédures garanties de la consultation préalable de toutes les parties, permettant la prise en compte des divers intérêts en jeu (environnement, consommation de l'espace, etc.).

In fine, l'utilité publique de chaque projet peut être déterminée de façon précise.

L'État et les collectivités locales concernées veillent au développement des grandes infrastructures prioritaires prévues dans le contrat de plan État-Région (CPER) Rhône-Alpes pour 2015-2020.

Le cas échéant, tout particulièrement en matière routière, l'État prononce des déclarations d'utilité publique (DUP).

L'amélioration des liaisons routières

Les services de l'État ont travaillé en 2017 sur la liaison Machilly-Thonon, qui vise à désenclaver le Chablais. Il s'agira de l'aménagement le plus important réalisé en Haute-Savoie depuis l'ouverture, en 2008, de l'autoroute A41 entre Allonzier-la-Caille et Saint-Julien-en-Genevois. Trois autres projets sont encore en cours d'instruction :

- l'élargissement de l'autoroute A41 entre l'échangeur d'Annecy-nord et Saint-Martin-Bellevue. L'enquête publique a eu lieu au cours du dernier trimestre de 2017. Le projet a fait l'objet le 13 avril 2018 d'une déclaration d'utilité publique. L'autorisation environnementale est en cours d'instruction ;
- la mise à deux fois deux voies de la route D1508 entre Sillingy et Epagny Metz-Tessy, avec la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS) (conseil départemental maître d'ouvrage) ;
- la mise à deux fois deux voies de la route D3508 entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'hôpital sur la commune d'Epagny Metz-Tessy (conseil départemental maître d'ouvrage).

On mentionnera également la participation à l'amélioration des liaisons « douces », par la création du projet de piste cyclable qui va suivre le Rhône entre Genève et l'embouchure de ce fleuve sur 815 kilomètres (projet « ViaRhona »). Actuellement, l'État instruit une déclaration d'utilité publique pour la partie « Nernier-Sciez » (différentes collectivités territoriales maîtres d'ouvrage).

L'amélioration de la desserte ferroviaire

La réalisation du « Cornavin – Eaux Vives – Annemasse » (CEVA), permettant la mise en place du Léman Express, et la mise à niveau des gares, ainsi que les études d'amélioration de la circulation en vallée de l'Arve et entre Aix-les-Bains et Annecy sont l'objet d'une attention constante des services de l'État, en relation avec le conseil régional, le conseil département et les collectivités locales concernées.

La prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles

L'État veille à ce que les projets d'équipements commerciaux, d'urbanisation de la montagne et des rives des lacs d'Annecy et Léman et de réalisation des équipements de loisirs prennent en compte, dans le cadre des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU), le besoin de préservation des espaces naturels, du foncier agricole et des paysages. Cette surveillance, qui doit permettre la réalisation d'un développement harmonieux prenant en compte l'ensemble des intérêts et des contraintes, est nécessaire à la pérennisation d'une agriculture de montagne de qualité, mais aussi à l'attractivité du territoire haut-savoyard.

La modernisation du cadre de gestion des épisodes de pollution atmosphérique

En raison d'un hiver 2016-2017 marqué par de nombreux pics de pollution sur l'ensemble du département, particulièrement importants en intensité et en durée, l'année 2017 a été mise à profit pour rénover le cadre de gestion des épisodes de pollution atmosphérique. Adopté le 23 octobre 2017, le nouveau dispositif propose notamment une action coordonnée à l'échelle de la région Auvergne – Rhône-Alpes.

Le plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve



Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve a été mis en révision en 2017. Tous les acteurs du territoire concernés (collectivités locales, associations, industriels, etc.) ont participé aux travaux des 8 groupes de travail mis en place pour réfléchir aux actions à engager. Le déplacement des trois ministres (Transition écologique et solidaire, Transports et Santé) en vallée de l'Arve, le 29 septembre 2017, a rappelé la nécessité d'une action déterminée et de long terme en faveur de la qualité

de l'air. L'objectif est d'aboutir, d'ici fin 2018, à un nouveau PPA couvrant le transport, l'agriculture, l'industrie et le secteur résidentiel. Des dispositions particulières ont été introduites pour le principal émetteur industriel de la vallée de l'Arve, en l'occurrence l'usine SGL Carbon de Passy, qui génère des poussières et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les actions prévues devraient être effectives au cours de l'année 2018, permettant de réduire notablement les émissions canalisées et diffuses de ce site, ainsi que les odeurs perçues par le voisinage lors de certaines fabrications. La société est également tenue de prendre les mesures de maîtrise et de réduction des émissions qui s'imposent en cas de pic de pollution aux particules fines.

L'accompagnement des collectivités engagées dans des politiques d'amélioration de la qualité de l'air

Les collectivités du territoire de la vallée de l'Arve, le Grand Annecy et le Grand Genève intègrent l'enjeu de la qualité de l'air dans leurs politiques, ce dont témoigne l'adoption le 30 janvier 2018, lors des Assises européennes de la transition énergétique, du programme PACT'AIR. L'État appuie également les plans d'amélioration de la qualité de l'air des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, avec, en particulier, la mise en place de zones de circulation restreinte à caractère pédagogique (vignettes CRIT'AIR) ainsi que d'incitations à de nouveaux modes de transport ou de chauffage.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a renforcé les moyens financiers du programme « Habiter mieux », afin d'aider les ménages du parc privé à rénover leur logement. En 2017, 322 logements haut-savoyards ont bénéficié à ce titre d'aides. Dans le cadre du dispositif « Copropriété dégradée », une opération emblématique a été financée par l'ANAH sur la commune de Gaillard : la copropriété « Le Salève », comprenant 65 logements, a ainsi bénéficié de 1,34M€ d'aides. L'ANAH a enfin accompagné la réhabilitation de 141 places d'hébergement du centre Georges Bonnet, à Annecy, pour un montant de 2,1M€.



La préservation, à la fois quantitative et qualitative de l'eau, s'organise dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), par grand bassin versant : Arve, Dranse, Fier, Usses, etc. Ces territoires disposent de syndicats intercommunaux d'études et d'animation ainsi que, dans le cas du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), de gestion.

Au regard des forts enjeux de la gestion de l'eau en Haute-Savoie, le préfet Pierre Lambert et le président du conseil départemental Christian Monteil, ont réuni les différents acteurs concernés lors d'une première conférence départementale de l'eau le 29 novembre 2017. La direction départementale des territoires (DDT), l'agence régionale de santé Auvergne – Rhône-Alpes et les services du département ont présenté les actions portées par l'État et le département, avec l'appui de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Préservation de l'environnement et des écosystèmes

La lutte contre la pollution de l'air

La lutte contre la pollution de l'air doit faire l'objet de mesures globales, d'urgence ou pérenne, par bassin d'air et couvrant toutes les sources de pollution : le chauffage, les transports, l'industrie, l'agriculture, etc.

La rénovation énergétique du parc privé de logements

La préservation de l'eau



Les autres sujets environnementaux

La prévention des risques industriels

L'unique établissement classé SEVESO « seuil haut » du département est le dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS), situé à Annecy. Il a fait l'objet de 2 visites d'inspection, d'un exercice, et la commission de suivi de site s'est tenue. Les mesures foncières définies, à savoir des expropriations sur la commune d'Annecy et un délaissement sur celle de Seynod, sont aujourd'hui effectives. Des échanges ont été engagés en 2017 concernant la mise en œuvre des travaux prescrits par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

La gestion des canalisations

Des servitudes semblables à celles fixées en 2016 pour le réseau de gaz ont été instituées en 2017 pour le réseau de transport d'hydrocarbures, ce pour 21 communes du département. La mise en demeure de la société du pipeline Méditerranée Rhône (SPMR), prononcée en 2016 pour ne pas avoir respecté la fréquence d'inspection de ses canalisations et les délais de réparation des défauts, a été levée en 2017. Enfin, un nouveau courrier de sensibilisation du préfet a été adressé le 6 novembre 2017 aux élus concernant la mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention des dommages aux ouvrages.

Le développement des carrières

Aucune nouvelle carrière n'a été autorisée en 2017. Cette absence de nouvelles demandes d'autorisation ou d'extension significative ne permet pas d'améliorer la situation du département, qui présente toujours une situation déficitaire en matière de production de granulats (800 000 tonnes par an).

Le contrôle de l'incinération des déchets

Les quatre installations d'incinération de déchets non dangereux du département ont chacune fait l'objet d'une visite de l'inspection des installations classées, qui n'a pas relevé de non-conformités majeures.

La surveillance des sites et sols pollués

La surveillance du site d'Aviernoz, où 55 000 tonnes de mâchefers avaient été déposées dans le passé de façon illicite, puis recouvertes partiellement d'argile, s'est poursuivie en 2017. La société Rexam s'est vue prescrire la fourniture d'un dossier de diagnostic et de traitement du sous-sol dans le cadre de l'arrêt définitif des activités de son site de Cran-Gevrier, où une pollution en solvants chlorés avait été détectée en 2003.

La construction de logements sociaux

L'État soutient l'amélioration des logements et le développement du parc social, avec une production dont le rythme a cru au cours des deux dernières années. 2 388 Logements locatifs sociaux ont été financés en 2017 et 1 615 livrés. Au 31 décembre 2017, on recensait 23 055 demandeurs de logement locatif social en Haute-Savoie (+4,2% par rapport à 2016). Les bailleurs sont invités à poursuivre la production de logements, en application des plans locaux de l'habitat et dans les communes carencées au sens de la loi SRU.

L'accès au logement et à l'hébergement pour les ménages reconnus prioritaires

La Haute-Savoie représente 29% des recours DALO déposés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, plaçant le département au 6e rang national (hors Île-de-France). 2 166 recours ont été adressés à la DDCS en 2017 (+26% par rapport à 2016). 529 ménages ont été relogés en 2017 (+21% par rapport à 2016). Le délai de logement des publics prioritaires est en moyenne de 4 mois et 23 jours.

La veille sociale

En 2017, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été réorganisé, passant de 4 antennes à une plateforme unique portée par la Croix-Rouge, dont la mission est de coordonner et de réguler le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion ainsi que le logement des personnes sans domicile. Le périmètre du SIAO comprend aujourd'hui 1142 places d'insertion et de logement, auxquelles s'ajoutent les places supplémentaires libérées d'urgence pour la période hivernale.

Le plan hiver 2017-2018

L'hiver 2017-2018 a vu une augmentation des capacités d'accueil de 366 places d'hébergement d'urgence, une ouverture de l'ensemble des accueils de jour le week-end et une intensification des maraudes.

L'action dans les quartiers prioritaires

Le département compte 6 quartiers prioritaires, avec 5 contrats de ville signés en 2015 et pilotés par : Annemasse – Les Voirons Agglomération, pour les villes d'Annemasse et de Gaillard ; la communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes, pour la ville de Cluses ; la communauté de communes Faucigny-Glières, pour la commune de Bonneville ; la communauté de communes du Genevois, pour la commune de Saint-Julien-en-Genevois ; Thonon Agglomération.

En complément des crédits alloués aux intercommunalités par l'État, l'ensemble des crédits d'intervention suivis par les services de l'État en matière de fonctionnement sont prioritairement dirigés vers les territoires des contrats de ville.

La rénovation urbaine

Le 27 janvier 2017, Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la politique de la ville, et le directeur général de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ont signé le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine d'intérêt national (PRIN) d'Annemasse, après ceux signés en 2016 pour Bonneville et Cluses. De nombreux projets ont ainsi été initiés (démolition de bâtiments, notamment de logements locatifs sociaux, réhabilitation du bâti, amélioration des équipements et espaces publics, etc.).

L'année 2017 a été marquée par une très forte augmentation des arrivées de primo-arrivants, originaires à titre principal des zones de conflits. Dans ce contexte difficile, les capacités du dispositif d'hébergement ont été augmentées de 35 places pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), de 25 places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) et de 20 places en accueil temporaire service d'asile (At-SA), portant à 996 places le total de places dans le département de Haute-Savoie. La plateforme d'accueil des demandeurs d'asile a accueilli 1437 personnes en 2017, contre 647 en 2016 (+120%). L'État, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et les différents opérateurs ont collaboré activement pour l'orientation et l'accompagnement de ces personnes vers des dispositifs dédiés. Les retours volontaires de la part des personnes originaires des pays de l'est ont été au nombre de 75 pour la seule année 2017, contre 43 personnes en 2016 (+74%).

Cohésion sociale

Le logement et l'hébergement d'urgence



La politique de la ville et de rénovation urbaine

L'accueil des migrants

Chiffres clés

✓ 1437 demandeurs d'asile accueillis (+120% par rapport à 2016)

✓ 75 retours volontaires (+74% par rapport à 2016)

L'intégration des réfugiés

Le dispositif « service accueil information » – fonds européen pour les réfugiés, cofinancé par le fonds asile migration intégration (FAMI) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), aide les réfugiés à accéder à leurs droits auprès des administrations françaises. Il les accompagne pour obtenir un logement ou un hébergement, ainsi que pour se former et rechercher un emploi. En 2017, 78 personnes (représentant 32 familles) ont bénéficié d'un logement social, 4 (1 famille) d'un logement dans le parc privé et 53 (21 familles) d'un logement temporaire. 14 ateliers sociaux linguistiques (ASL), dont un nouvel atelier à Rumilly pour 732 personnes bénéficiaires, ont été soutenus par l'État dans le département.

Le service civique

Chiffres clés

✓ 550 jeunes engagés dans le dispositif depuis 2010 en Haute-Savoie

✓ 70 tuteurs formés en 2017

✓ 58% des postes pourvus en association

Depuis la création du service civique en 2010, plus de 550 jeunes se sont engagés dans le dispositif en Haute-Savoie. L'augmentation du nombre de missions, allée à une répartition équilibrée sur le territoire et ciblant les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, a favorisé une forte évolution du nombre de jeunes en service civique : 23 en 2014, 73 en 2015, 161 en 2016, 222 en 2017.

La répartition par structure d'accueil démontre cependant la nécessité d'accroître l'offre dans les collectivités locales :

- 58% en association ;
- 18% dans les services de l'État ;
- 17% dans les établissements publics ;
- 2% dans les collectivités territoriales.



Les enjeux pour 2017 ont été d'encourager le développement de l'offre de postes, de rechercher une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et d'accentuer la promotion du dispositif. Le 30 juin, une réunion sur l'accueil des jeunes en service civique a été organisée pour les structures d'accueil, dont les bailleurs, éligibles au dispositif depuis la loi du 27 janvier 2017 dite « égalité et citoyenneté ». Un événement de valorisation s'est déroulé le 7 décembre en préfecture en présence d'une centaine de jeunes et de tuteurs, avec des témoignages et des remises d'attestation de mission par le préfet Pierre Lambert.

Le devoir de mémoire

Le développement des actions mémorielles et la valorisation des hauts lieux de mémoire

6 projets, présentés par le comité départemental du centenaire de la guerre de 1914-1918, ont été labellisés en 2017 par la mission du centenaire et 5 subventions attribuées pour un montant total de 3 020 €. L'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) a accompagné et financé une dizaine de projets sur le travail de mémoire auprès des plus jeunes, pour plus de 4 000 €. Le 14 décembre 2017, a été commémoré au conseil départemental le centenaire du prix Nobel de la paix attribué à la Croix-Rouge.

L'ONACVG et la direction du patrimoine de la mémoire et des archives du ministère des armées ont enfin lancé, en 2017, des actions de valorisation de l'ensemble des lieux de mémoire. La nécropole nationale de Morette a en particulier été rénovée, pour un montant total de travaux de plus de 25 000 €.



La solidarité et la reconnaissance à l'égard du monde combattant

527 cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation ont été attribués en 2017 par l'ONACVG. Le montant total des aides financières allouées aux ressortissants en Haute-Savoie a été de 127 510 €. Ces aides, ponctuelles ou récurrentes, concernent le maintien à domicile et les frais médicaux ou d'obsèques.



L'activité agricole haut-savoyarde est marquée par une professionnalisation accrue des exploitants, mais reste exposée aux aléas climatiques et crises sanitaires. Trois événements se sont produits en 2017 :

- un épisode de gel sur l'arboriculture et la viticulture ;
- la sécheresse sur les fourrages ;
- la fièvre catarrhale ovine.

Conformément aux annonces du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 21 juin 2017, une avance de trésorerie aux exploitants a été mise en place, en octobre 2017, à hauteur de 90% des aides de 2016 par la direction départementale des territoires (DDT).

Début 2018, le solde de 47,2 millions d'euros d'aides directes

(découplées ou couplées) de la campagne 2017 de la politique agricole commune (PAC) était versé.

Les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) veillent à soutenir les entreprises en difficulté, notamment dans le cadre de la commission des chefs de services financiers (CCSF). Celle-ci accorde aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales, ce en toute confidentialité.

Les sociétés ayant saisi la CCSF sont majoritairement constituées de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE).

Le dispositif du CCSF a fait l'objet d'actions de communication sur l'exercice 2017, notamment en direction des professionnels impactés par le manque de neige en début d'année ainsi que ceux situés sur le territoire de l'agglomération annemassienne et impactés par les travaux d'aménagement du tramway en fin d'année.

Pôle emploi mobilise tous ses dispositifs, aux côtés des missions locales pour les jeunes et de cap emploi pour les personnes handicapées, pour favoriser le retour à l'emploi des publics ayant besoin des formations déclinées par le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et les organismes paritaires professionnels.

Soutien à l'économie et à l'emploi

Le soutien à l'agriculture

Le gel de printemps sur les pommiers et les poiriers

Compte tenu des pertes occasionnées par les épisodes de gel de fin avril 2017 sur les arbres fruitiers et les vignes, l'État et la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ont mis en place un comité de suivi pour accompagner les filières agricoles concernées dans cette période difficile. Le 13 décembre 2017, le comité national de gestion des risques en agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dégâts occasionnés par ces gelées printanières, ce pour 47 communes de Haute-Savoie.

✓ Le montant d'indemnisation estimé s'élève à 242 000 euros.

L'accompagnement des entreprises

Chiffres clés

✓ 65 nouveaux dossiers instruits en Haute-Savoie (-27% par rapport à 2016)

✓ 75 % = taux d'acceptation des dossiers (i.e. accord sur le plan d'étalement des dettes fiscales et sociales), contre 65 % en 2016

L'accompagnement vers l'emploi

Modernisation de l'État

Le « plan préfetures nouvelle génération » (PPNG)

Les modernisations initiées en matière de finances publiques

Le plan préfetures nouvelle génération (PPNG) a pour objectif la modernisation des préfetures en réformant en profondeur le système de délivrance des titres. Favorisant une relation nouvelle à l'usager et s'appuyant sur les technologies du numérique, il consiste en une dématérialisation des demandes de titres les plus courantes (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation).

LE PLAN

Préfetures
Nouvelle
Génération

Accessibles sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), des téléprocédures ergonomiques et aisément identifiables permettent à l'usager d'effectuer directement ses démarches administratives via internet, sans qu'il n'ait besoin de se déplacer. Cependant, pour garantir l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, des points numériques ont été installés en préfecture et en sous-préfecture. Pour certaines procédures, le recours à un tiers de confiance reste possible (les professionnels de l'automobile pour les demandes d'immatriculation et les auto-écoles pour les inscriptions à l'examen du permis de conduire).

Le déploiement du plan s'est effectué en deux temps : en mars 2017 pour les cartes nationales d'identité et les passeports ; de juillet à novembre 2017 pour les immatriculations et les permis de conduire. L'instruction des demandes relève désormais de la compétence de plateformes – les centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) –, réparties sur l'ensemble du territoire national. Les services en préfecture et sous-préfecture se sont adaptés, avec la fermeture progressive de l'accueil en guichet. La mise en œuvre du PPNG s'est déroulée avec succès en Haute-Savoie, grâce au professionnalisme et au fort investissement des agents de la préfecture et des sous-préfectures de Bonneville, Thonon-les-Bains et Saint-Julien-en-Genevois, qui ont su informer, orienter et accompagner les usagers dans ce changement.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Mise en œuvre en 2017 sur la base des travaux conduits les années précédentes.

La politique immobilière de l'État

La direction générale des finances publiques (DGFIP) a créé une direction dédiée à cette mission en son sein, la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Une évolution des méthodes de contrôle fiscal

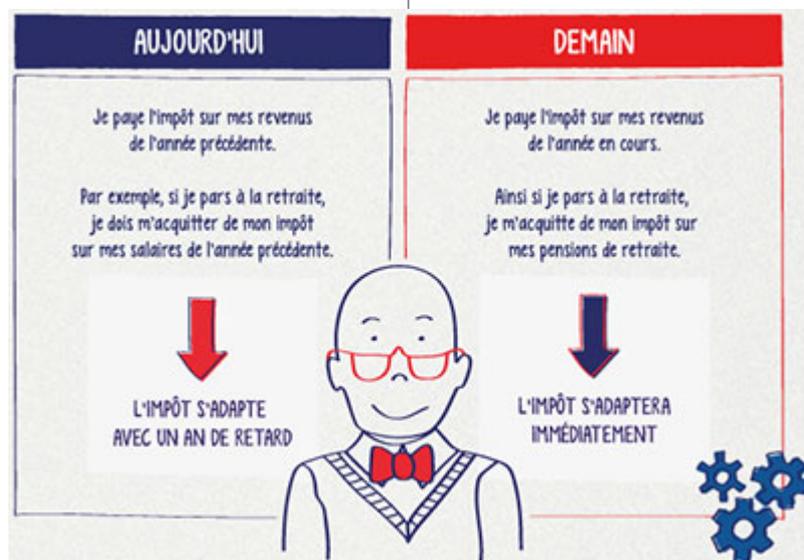
Possibilité introduite en 2017 de vérifier les comptabilités de bureau, sous une forme dématérialisée et à distance.

La simplification administrative

Depuis 2017, les grands fournisseurs peuvent adresser des factures au format exclusivement électronique aux administrations. En matière fiscale, les opérations en ligne (déclarations ou paiements) sont de plus en plus utilisées : en 2017, l'espace particulier sécurisé, accessible via impots.gouv.fr, a été enrichi d'une messagerie sécurisée « e-contacts ».

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Vote par le parlement et validé par le Conseil constitutionnel en 2016 et amendé en 2017, ce projet a fortement mobilisé les équipes dédiées en administration centrale, ainsi que le réseau à partir de 2018.



Préfecture de Haute-Savoie

Rue du 30ème régiment d'infanterie

BP 2332

74 034 Annecy cedex

04.50.33.60.00

www.haute-savoie.gouv.fr

@Prefet74